



Prélèvement de loyer non justifiée

Par **hloyernonjustifie**, le **20/07/2023 à 14:40**

Bonjour, rnrnN'ayant pas perçu mes droits d'APL depuis le mois de février, jusqu'au mois de juin 2023, la CAF à alors effectués un Rappels en virant la somme totale de mes droits accumulé dès lors à l'agence immobilière étudiante de mon logement le 5 juillet. Avec ce rappel important de mes droits, l'agence m'a confirmé que je n'avais pas payé le/les prochainsloyers. Cependant, celle-ci m'a prélevée la somme d'un loyer complet sans APL alors qu'il était convenu que je n'avais rien à payer. Je me suis donc rendu à l'agence en présentant les attestations de paiement. Malgré cela ils m'ont dit ne pas avoir reçu le virement et qu'il le recevrai peut-être à la fin du mois, me laissant ainsi dans une situation précaire. J'ai donc appelé la CAF pour vérifier la conformité de leurs propos. Celle-ci m'a informé que le virement a bien été effectué auprès de l'agence le 5 juillet 2023. J'ai contacté un juriste de l'Adil qui m'a conseillé d'écrire une lettre regroupant les preuves de paiement et de leur envoyer. rnQue puis-je faire s'il vous plaît afin de me faire rembourser ? je pense qu'il s'agit d'une erreur de prélèvement, de leur part, faute d' incompétence. Merci. !